RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Réaffectation d'un bâtiment en Centre de Longévité

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 03 décembre 2026 à 17H00

Mairie d'Arcachon
1 Place Lucien de Gracia
33120 ARCACHON

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Réaffectation d'un bâtiment en Centre de Longévité
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	13
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 5
3.1 - Maîtrise d'œuvre 5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 5
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie 6
3.4 - Contrôle technique 6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Présentation des variantes 9
6.3 - Visites sur site 9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 10
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des marchés 11
8.3 - Suite à donner à la consultation 12
9 - Renseignements complémentaires 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
9.2 - Procédures de recours 13
10 - Accès aux données essentielles de la Commande Publique 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet :
Réaffectation d'un bâtiment en Centre de Longévité

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans les documents de la consultation.

Lieu(x) d'exécution :
80 cours Tartas
33120 Arcachon

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 13 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
02	CVC-PBS
03	Electricité
04	Nettoyage de couverture
05	Menuiseries extérieures
06	Serrurerie
07	Plâtrerie-Isolation-Faux plafonds
08	Revêtements carrelés
09	Revêtements sols souples
10	Menuiseries intérieures
11	Agencements
12	Peinture-Nettoyage-Signalétique
13	VRD
14	Espaces verts

Pour information, le lot 01 relatif aux travaux de curage et de gros-œuvre est en cours de consultation.

Le lot 06 fait l'objet d'un découpage en tranches :
- Tranche ferme [TF] : Serrurerie
- Tranche optionnelle 1 [TO001] : Traitement acoustique des unités extérieures

Chaque lot fera l'objet d'un marché.
Chaque candidat a la possibilité de soumettre une offre pour un, plusieurs ou tous les lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262700-8	Travaux de transformation de bâtiments

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.
Néanmoins, en cas de groupement conjoint, l'acheteur exige un mandataire solidaire.
Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes à la condition que celles-ci ne dérogent qu'aux seules stipulations techniques du dossier de consultation et qu'elles garantissent strictement l'atteinte des performances et du résultat attendus, tels que définis par les pièces du marché.

La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

BYAA ARNAUD ARCHITECTES
15 RUE MONTESQUIEU
33500 LIBOURNE
Tél. : 05 57 51 15 95
Courriel : contact@byaa.fr

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Mission de base avec EXE + DIAG + SSI.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assuré par :

BYAA INGENIERIE
15 RUE MONTESQUIEU
33500 LIBOURNE

Tél. : 05 57 51 15 95
Courriel : contact@byaa-ingenierie.fr

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE EXPLOITATION FRANCE
Rue Gay Lussac
33370 Artigues-près-bordeaux
Tél. : 05 56 77 27 27

Contact : Christophe BROUSTAUT
christophe.broustaut@apave.com
Tél : 06 29 95 43 41

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

ELYFEC
29 rue Condorcet
38090 VAULX MILIEU
Tél. : 04 74 82 89 89

Contact : Frédéric VILMEN
Frederic.vilmen@elyfec.fr
Tél. : 06 08 02 65 75

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Le paiement s'effectuera par virement au moyen d'un mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et du code de la Commande Publique.
Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire technique (CMT)
- Le planning prévisionnel
- Les pièces graphiques
- L'étude thermique
- La notice acoustique
- La charte chantier propre de la ville d'Arcachon
- Le certificat de visite

Le DCE est accessible gratuitement uniquement via la plateforme de dématérialisation https://www.ville-arcachon.fr/marches-publics/

Cette plateforme, libre d'accès, permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Les soumissionnaires ont la possibilité de consulter les avis publiés par le pouvoir adjudicateur, de télécharger les DCE et de répondre par voie électronique.

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire.

Toutefois, le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm) . Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications du DCE, report de délais, etc.).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure. En cas de téléchargement anonyme du DCE ou d'une adresse mail incorrecte, le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas des informations diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation. La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée en l'absence de prise de connaissance de ces informations complémentaires par les opérateurs économiques en cours de procédure.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Dans le cas où un soumissionnaire a remis son pli avant les modifications, il pourra remettre un nouveau pli complet sur la base du dernier dossier modifié avant la date et heure limites de remise des plis.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Formulaire DC1 [Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants]. OU Une lettre de candidature accompagnée d'une habilitation du mandataire par ses cotraitants et d'une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la Commande Publique.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Formulaire DC2 [Déclaration du candidat]. OU Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Extrait Kbis de moins de 3 mois	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Certification (s) et/ou qualification(s) éventuelles	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

DUME : Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles. Chaque candidat doit fournir un DUME ; pour lui-même s'il est seul ou pour chacun des cotraitants s'il est un groupement d'opérateurs économiques.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le cadre du mémoire technique (CMT) des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
L'attestation de visite	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide du formulaire DC4 (Présentation d'un sous-traitant ou Acte spécial), disponible gratuitement sur le site https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics , accompagné des documents qui y sont mentionnés.

6.2 - Présentation des variantes

Dans le cas où les candidats souhaitent proposer une ou plusieurs variantes, ils présenteront un dossier général " variante(s)" comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations apportées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Afin d'apprécier la nature exacte des prestations, les candidats devront effectuer une visite du site.

Le candidat est réputé avoir une parfaite connaissance :
- De la nature du site et/ou des ouvrages existants ;
- De la consistance des équipements et installations ;
- De l'utilisation et des périodes de fonctionnement des équipements ;
- Des conditions d'accès liées à la sécurité et à la spécificité des lieux.

Toutefois, compte tenu de l'évolution jurisprudentielle (CAA de Bordeaux, 07 juillet 2016, N°14BX02425), le candidat qui serait en mesure de justifier par tout autre moyen qu'il dispose déjà d'une connaissance approfondie des sites et de ses contraintes peut être dispensé de cette visite.

L'organisation de cette visite est établie sur 2créneaux :
- **Le mercredi 18 novembre 2026 à 15H00 ;**
- **Le mercredi 25 novembre 2026 à 15H00.**

Préalablement, les candidats devront s'inscrire sur un des créneaux proposés et prendre contact avec le service désigné ci-dessous :
Secrétariat des services techniques : 05 57 72 71 70

Les candidats devront se rendre au lieu indiqué lors de la prise de rendez-vous.

A l'issue de la visite, le candidat devra faire valider le certificat de visite remis dans le dossier de consultation. Ce certificat devra être joint dans l'offre pour attester de la visite.

En cas de non production de l'attestation de visite, la note pondérée du critère "Valeur technique" sera minorée d'un (1) point.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.ville-arcachon.fr/marches-publics/.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé USB). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique,
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Mairie d'Arcachon
1 Place Lucien de Gracia
33120 ARCACHON

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 30 Mo.

La signature de l'acte d'engagement au stade de la remise des offres est préconisée. Elle ne sera exigée que pour l'attributaire du marché, celle-ci pourra prendre la forme d'une signature électronique ou manuelle.

Dans le cas d'une signature électronique, elle devra être individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission par voie papier est INTERDITE.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Toute offre inacceptable pourra faire l'objet d'une demande de régularisation dans le cadre de la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur Technique	60.0 %
2.1-Moyens humains et matériels dédiés au chantier	*20.0 %*
2.2-Mode opératoire	*40.0 %*
2.3-Planning et délais	*30.0 %*
2.4-Démarche environnementale	*10.0 %*
2-Prix des prestations	40.0 %

Les critères sont notés sur 10.
Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /10.

Méthode de calcul pour la notation du critère "Prix des prestations" :
Note de l'offre = [Montant de l'offre moins-disante (offres anormalement basses exclues) / Montant de l'offre à noter] * 10

NB : Le montant de l'offre correspond : Pour les marchés à prix global et forfaitaire : au(x) montant(s) complété(s) dans l'Acte d'Engagement [AE] Pour les Accords-Cadres à prix unitaires : au montant indiqué dans le Détail Quantitatif Estimatif [DQE] ou à la somme de ces montants en cas de pluralité de DQE. Pour les marchés composites : à la somme des prix indiqués dans l'AE et le DQE.

Méthode de calcul pour la notation du critère "Valeur technique" :
La Valeur technique sera évaluée sur la base du Cadre du Mémoire Techniques [CMT] fourni par la Ville.

En cas de non production du CMT, la note technique sur 10 avant pondération sera minorée d'un (1) point.

En cas d'absence de toute offre technique [CMT, Mémoire Technique du candidat ou tout élément permettant d'apprécier la valeur technique et la démarche environnementale], l'offre du candidat sera rejetée sauf régularisation dans les conditions de l'article R2152-2 du Code de la Commande Publique.

Echelle d'appréciation des notes [hors critère "Prix des prestations"] :
Les notes seront appréciées de la façon suivante :
0 : absence d'information ou incompréhension
Supérieur à 0 et égal à 3 : réponse insatisfaisante

Supérieur à 3 et égal à 5 : réponse peu satisfaisante
Supérieur à 5 et égal à 7: réponse moyennement satisfaisante
Supérieur à 7 et égal à 9 : réponse satisfaisante
Supérieur à 9 et égal à 10 : réponse très satisfaisante

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Les candidats doivent remettre, dès leur offre initiale, **leur meilleure proposition**, sans préjuger de la possibilité pour le Pouvoir Adjudicateur d'engager ultérieurement une phase de négociation dans les conditions prévues ci-après.

Après examen des offres, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec :

- Les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes à l'issue d'un premier classement, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats ;
- Ou l'ensemble des candidats ayant présenté une offre ;
- Ou le candidat arrivé en première position à l'issue du premier classement.

Le choix du ou des candidats admis à négocier sera effectué sur la base du classement résultant de l'application des critères de jugement des offres définis dans le présent règlement de la consultation.

La négociation pourra prendre la forme de rencontre(s) et/ou d'échange(s) par courrier électronique. Elle pourra porter sur tous les éléments de l'offre, y compris le prix, dans le respect des caractéristiques essentielles du marché et du principe d'égalité de traitement des candidats.

Elle pourra, si nécessaire, se dérouler en plusieurs phases. Dans cette dernière hypothèse, à l'issue de chacune des phases, le Pouvoir Adjudicateur pourra décider de poursuivre la négociation uniquement avec les candidats dont les offres demeurent les mieux classées au regard des critères de jugement fixés par le présent règlement de la consultation. Les candidats admis à négocier seront invités à déposer leur offre négociée via la plateforme de dématérialisation.

À défaut de remise d'une nouvelle offre dans le délai imparti, la dernière offre remise par le candidat sera considérée comme définitive.

En l'absence de négociation, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

À l'issue de la négociation, le marché sera attribué au candidat dont l'offre finale est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres définis dans le présent règlement de la consultation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.ville-arcachon.fr/marches-publics/

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
BP 947
33063 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 56 99 38 00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
BP 947
33063 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 56 99 38 00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

10 - Accès aux données essentielles de la Commande Publique

Les données essentielles de la commande publique inhérentes à ce marché ou à ses modifications éventuelles seront publiées sur le profil acheteur de la Ville d'Arcachon, dans les conditions et délais imposés par l'arrêté du 14 avril 2017 modifié.